

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2019

DÉCISION N° 2019 / 136 / GOLF CHAMBORD / 2

**PROJET DE COMPLEXE TOURISTIQUE, GOLFIQUE ET RESIDENTIEL CHAMBORD COUNTRY CLUB
SUR LA COMMUNE DE LA FERTE SAINT-CYR (41)**

La Commission nationale du débat public,

- vu le Code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L. 121-8, et l'article L. 121-9,
- vu sa décision n°2019/93/GOLF CHAMBORD/1 du 7 mai 2019, décidant d'organiser une concertation préalable sous l'égide de deux garants, Messieurs Jean-Paul PUYFAUCHER et Michel HABIG,
- vu le courrier et le dossier de concertation annexé de Monsieur Bernard SAUNIER, Gérant de SANEQ, maître d'ouvrage délégué, reçu le 19 août 2019,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

La Commission nationale considère que le dossier de concertation proposé par le maître d'ouvrage du projet de complexe touristique, golfique et résidentiel Chambord Country Club sur la commune de la Ferté St-Cyr (41) est suffisamment complet pour engager la concertation.

Article 2 :

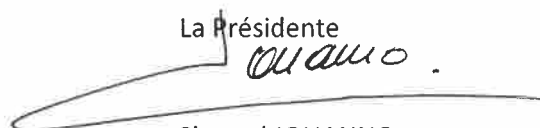
Conformément aux dispositions du 1^{er} alinéa de l'article R. 121-8 du code de l'environnement, la CNDP définit les modalités suivantes :

- au plus tard quinze jours avant le début de la concertation préalable, une synthèse du dossier de concertation doit être rendue publique et comprendre au moins : les lieux, dates et horaires de chaque rencontre et permanence organisée, ainsi que les sujets précis des réunions publiques ; les enjeux du projet ; les impacts envisagés en termes socio-économiques et environnementaux ;
- au plus tard quinze jours avant le début de la concertation, un site internet attractif doit être mis en ligne pour mettre à disposition le dossier de concertation, sa synthèse et le questionnaire joints au dossier de concertation et tous les documents afférents à la concertation.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Journal Officiel de la République française.

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jouanno', with a long horizontal flourish extending to the left.

Chantal JOUANNO